

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

---

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

N° DN337

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Bloch, M. Chaix et M. Valentin

-----

### ARTICLE 21

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Compléter l'alinéa 54 par la phrase suivante :

« Le décret fixe la durée maximale de conservation de ces données par l'État. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à protéger les données des utilisateurs, empêchant toute exploitation au-delà du cadre d'urgence.